

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE SEPT MARS (07/03/2024)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 1^{ER} mars 2024, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 27

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoint**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Laure POUTEAU, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 6

Mme Nicole LAFFINEUR (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Philippe LERMINEZ (représenté par Monsieur Luc PORTES), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Guy LOURMEDE est nommé secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT

31 – 07 mars 2024

31. Contrat de participation à la réduction des déchets issus des produits de tabac avec l'éco-organisme ALCOME

Rapporteur : Madame Danièle SCHATTEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n° 2020-105 du 10 février 2020,

Vu les articles L.541-10 et L.541-10-1 19) du code de l'environnement,

Considérant la proposition de l'éco-organisme ALCOME de signer un contrat avec pour principal objectif la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots »), jetés de manière inappropriée dans l'espace public, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024
- 35 % de réduction 2026
- 40 % de réduction d'ici 2027

Considérant que les actions en perspective pour ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation
- Améliorer : mise à disposition de cendriers
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent
- Assurer l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100 kg de mégots massifiés

Considérant que l'éco-organisme ALCOME apportera un soutien financier, ainsi que des kits de sensibilisation, et que la commune disposera de la responsabilité de nettoyage des voiries,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet la signature le contrat à intervenir avec ALCOME, à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la signature du contrat-type entre la commune de Moissac et l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite charte, et tout document y afférent,

Pour copie conforme
Moissac, le 08 mars 2024

Le Maire,

Romain LOREZ

Le secrétaire de séance,

Guy LOURMEDE